

Image not found or type unknown



Communauté universelle et divorce en cours

Par **redsensei**, le **20/06/2012 à 13:20**

Bonjour,rrnrJe suis actuellement sous le régime de la communauté universelle et en cours de divorce.rnLa première décision du juge dans mon affaire date de Décembre 2011 pour les effets temporaires dans l'attente du divorce définitif.rnrnAujourd'hui je dois faire évaluer mon patrimoine pour le partage chez un notaire.rnCela ne me pose aucun problème mais j'aimerais savoir à partir de quand je peut considérer que ce que je gagne est uniquement pour moi ?rnrnDois je partager mes biens jusqu'à la première décision ou bien jusqu'à quand ?rnrnSi je crée une entreprise aujourd'hui et gagne de l'argent est ce que je dois partager hormis bien sur ce qui peut relever du devoir de secours, pension, ...rnrnMerci par avance pour toute précision.